

# LE MARCHÉ PUBLIC INTERMINISTÉRIEL DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RH

Un nouvel outil  
à votre service





## Un marché public interministériel de prestations intellectuelles RH

Un marché multi attributaires avec **cinq groupements sélectionnés** couvrant les besoins de conseils en matière de **ressources humaines**. Ce marché interministériel se substitue à tout autre marché qui porterait sur le même périmètre.

*Il ne couvre pas les besoins de systèmes d'informations.*



## Piloté par la direction des achats de l'État (DAE) et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

La DAE a construit le marché, **pour faciliter et optimiser** les achats de prestations des ministères.

La DGAFP **s'assure de la mutualisation des livrables** pour les diffuser à l'ensemble des ministères.



## Au bénéfice des ministères

Tous les ministères peuvent l'utiliser en mobilisant leur financement, ainsi que **certaines établissements publics**.



## Pour les accompagner dans le déploiement de leurs politiques de ressources humaines,

le marché couvre un **spectre large de prestations** et prévoit notamment des prestations d'appui aux transformations, de renforcement de la fonction RH et de déploiement des politiques RH.

Par le mécanisme des **bons de commande**, les ministères peuvent **rapidement mobiliser** une prestation de conseil.

Pour des besoins non couverts par ces bons de commande car trop spécifiques, les ministères auront la possibilité de recourir à **des marchés subséquents**.

## Comment faire pour utiliser le marché ?



**Décrire le plus précisément possible** le besoin de prestations attendues.

- Quel objectif ? Quelles compétences à mobiliser ? Quels livrables attendus ? Quel calendrier ?
- S'assurer que le besoin ne peut être couvert par des ressources internes.



**Contacter la mission achat** de votre ministère ou d'autres structures centrales partenaires.



**Affiner**, avec la mission achat de votre ministère, le contour de la prestation.

- Pour identifier les unités d'œuvre à mobiliser et éventuellement à combiner.
- Pour évaluer le degré de complexité de la demande (simple, moyen ou complexe) et le coût associé.



La mission achat **identifie**, via la règle du tourniquet, le **groupement qui doit répondre à la commande**.

- La règle du tourniquet permet de sélectionner à tour de rôle, parmi les cinq attributaires, celui qui doit réaliser la prestation.



Le **service bénéficiaire prend contact ensuite avec le groupement identifié**.

- Dans le cadre de l'échange avec le groupement pour valider le devis, le service bénéficiaire peut s'appuyer sur la mission achat de son ministère.



Sur la base du devis, le service bénéficiaire **procède à l'acte d'achat** (émission d'une demande d'achat et signature du bon de commande,...) directement ou via la mission achat.

# Les prestations prévues (les unités d'œuvre)

**Tableau récapitulatif des unités d'œuvre partie à bons de commande**

	Code des UO	Intitulé
<b>Renforcement de la fonction RH</b>	L1-U01	Renforcement du positionnement et du rôle de la fonction RH
	L1-U02	Optimisation des processus RH
	L1-U03	Professionnalisation de la fonction RH
<b>Appui aux transformations</b>	L1-U04	Analyse d'impacts RH de la transformation et accompagnement au changement
	L1-U05	Rénovation du dialogue social
	L1-U06	Aide à l'élaboration de nouvelles prestations d'actions sociales pour accompagner les mobilités
	L1-U07	Appui aux mobilités
<b>Soutien au déploiement des politiques RH</b>	L1-U08	Professionnalisation du recrutement
	L1-U09	Accompagnement à la construction d'une démarche de gestion des compétences
	L1-U010	Développement de l'ingénierie de formation
	L1-U011	Appui à l'élaboration de parcours professionnels et accompagnement individuel
	L1-U012	Développement de la culture managériale
	L1-U013	Appui au déploiement des nouvelles organisations du travail
	L1-U014	Accompagnement de la réforme des instances médicales
	L1-U015	Conception et mise en oeuvre des dispositifs de qualité de vie au travail, de prévention et de gestion des risques psycho-sociaux
	L1-U016	Appui à l'élaboration d'une stratégie d'action sociale
	L1-U017	Appui au déploiement de la politique d'égalité professionnelle dans la fonction publique
	L1-U018	Accompagnement à une démarche de labellisation
	L1-U019	Accompagnement à la mise en oeuvre d'une démarche RSE

**Tableau récapitulatif des unités d'œuvre à prix plafond des marchés subséquents**

	Code	Intitulé
	L1-UOP1	Elaboration d'une vision stratégique, de scénarii et de plans d'action
	L1-UOP2	Déclinaison de la vision stratégique RH en stratégie opérationnelle
	L1-UOP3	Conception et mise en oeuvre de la transformation R
	L1-UOP4	Sécurisation de la mise en oeuvre de la transformation RH